

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1138 6 mai 2014

SOMMAIRE

Absolute Blue S.A54624	Nouvelle All-Decor S.a r.l54	581
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	Perfect Body Luxembourg S.à r.l 54!	579
54587	Private Debt Treasury II Management S.à	
Icomi Investissement S.A. SPF54582	r.l 540	<mark>60</mark> 4
IRAF Folio54593	Sagis Gallica S.A	579
Lauralee 54578	Sodrugestvo Commodities S.A 540	613
Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l 54578	Softnet 54!	58 4
Lavanyla S.A54578	Spanier & Wiedemann S.àr.l 54!	585
Lavatere S.A 54579	STAR Agatha Investments S.à r.l 54!	58 3
Lavatere S.A 54579	Sunrays S.A 54!	586
Levana Investments S.A 54578	Swedbank Management Company S.A 54	580
Leviria Holding B.V54581	Synergie Investment54!	58 3
Mamamia S.A 54601	Tarantoga Capital S.A54	58 4
Mamamia S.A. SPF54601	TNT Holdings Luxembourg S.à r.l 54	580
Matrix St Etienne Holdco S.à r.l 54581	TOP Audit 54!	58 4
N'Deye Coiffure Sàrl54584	Trend Trust S.A 54!	583
Newco Log54580	UniCredit Luxembourg Finance SA 545	582



Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 113.887.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2014034796/12.

(140039416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 2, rue Geespelt. R.C.S. Luxembourg B 102.900.

Assemblée générale extraordinaire du 06 mars 2014

Les associés DIEDERICH-SINNER S.à r.l., SINNER LUC et la SAVOLDELLI & fils s.à r.l. de la société «LAVAGE SAVOLDELLI - REISERBANN S.à r.l.» ont décidé de changer l'adresse du siège social dû à une nouvelle dénomination avec numérotation de la Zone Industrielle L-3378 Livange à l'adresse suivante:

LAVAGE SAVOLDELLI - REISERBANN S.à r.l.

2, rue Geespelt

L-3378 Livange

Livange, le 06 mars 2014.

Référence de publication: 2014034797/15.

(140039613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Lavanyla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach. R.C.S. Luxembourg B 163.020.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges sera la suivante à partir du 1 ^{er} mars 2014: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2014.

LAVANYLA S.A.

Référence de publication: 2014034798/15.

(140039285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Levana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 140.441.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014034801/12.

(140039830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.856.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014034992/12.

(140039250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Lavatere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVATERE S.A.

Référence de publication: 2014034800/10.

(140039348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Lavatere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen le 04 juin 2013

3 ème Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Marc LIBOUTON, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen le 25 février 2014

7 ème Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 30 juin 2013 de Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur. L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet au 30 juin 2013 Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, à la fonction d'administrateur, il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour LAVATERE S.A.

Référence de publication: 2014034799/19.

(140039347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

La société Perfect Body Luxembourg S.àr.l. publie le changement d'adresse de:

Monsieur Alex Hoffmann, né le 9 mars 1952 à Ettelbruck (Luxembourg), associé et de gérant technique de la société Perfect Body Luxembourg S.àr.l.,

Nouvelle adresse: D-66706 Nennig, 36 Sintzerstrasse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Monsieur Alex Hoffmann.

Référence de publication: 2014034927/13.

(140038923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2014035040/12.

(140039183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Newco Log, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 181.666.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2014 que:

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

Rue Laangwiss. 2

L-4940 Hautcharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014034872/19.

(140039172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Swedbank Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.317.

I. Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 1 ^{er} juillet 2013.

En date du 1 ^{er} juillet 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juillet 2013.

II. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 novembre 2013.

En date du 28 novembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Charlotta PETERSEN de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Benjamin SWEDBERG, né le 10 mars 1968 à Umeå, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Swedbank AB (publ), 8, Brunkebergstorg, 105 34 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2014.
- de nommer Monsieur Lars FRIBERG, né le 17 septembre 1962 à Avesta, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Swedbank AB (publ), 8, Brunkebergstorg, 105 34 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2014.
- de nommer Madame Maria JANSON, née le 24 juillet 1972 à Jonsered, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Swedbank AB (publ), 8, Brunkebergstorg, 105 34 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2014.



- de nommer Monsieur Magnus CARLEHED, né le 3 août 1961 à Längjum, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Swedbank AB (publ), 8, Brunkebergstorg, 105 34 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2014.

En conséquence, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Tiina Norberg, administrateur
- Monsieur Fredric Blommé Sekund, administrateur
- Monsieur Benjamin Swedberg, administrateur
- Monsieur Lars Friberg, administrateur
- Monsieur Magnus Carlehed, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Sweden Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2014034989/38.

(140039596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Nouvelle All-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 145.421.

Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2014

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège vers L-2355 Luxembourg, 10 rue du Puits.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, en date du 12 février 2014.

Antonio José MENDES PAIS.

Référence de publication: 2014034885/13.

(140038936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Leviria Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.087.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014034802/12.

(140039128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 4 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Anthony Smedley, Gérant
- Stephen Coe, Gérant
- Costas Constantinides, Gérant



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014034836/16.

(140039104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Icomi Investissement S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.406.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grande Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère, en date du 22 novembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013, relation: LAC/2013/53498, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ICOMI INVESTISSEMENT S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65406,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans le point 5.1 de l'article 5 des statuts refondus:

IL Y A LIEU DE LIRE:

version française:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions huit cent quinze mille euros (3.815.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale."

version anglaise:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at three million eight hundred and fifteen thousand Euros (3,815,000.- EUR), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares without designation of the nominal value."

AU LIEU DE:

version française:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions six cent cinquante mille euros (7.650.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale."

version anglaise:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at seven million six hundred and fifty thousand Euros (7,650,000.- EUR), represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares without designation of the nominal value."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9036. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014034741/38.

(140039332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

UniCredit Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.982.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa réunion du 3 mars 2014, a ratifié la cooptation de M. Stefano Ceccacci (résident professionnellement à l-20121 Milan - Italie, 1 via San Protaso) en qualité d'administrateur telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2013.

Le mandat de M. Stefano Ceccacci expirera à la date de l'Assemblée Générale annuelle convoquée pour l'approbation des comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 mars 2014.
UniCredit Luxembourg Finance S.A.
Signature

Référence de publication: 2014035052/16.

(140039575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 156.136.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de René Raats en tant que gérant A PGGM de la Société, est acceptée avec effet au 27 janvier 2014;
- Han Claessens, né à Asten, Pays-Bas, le 03 novembre 1963, avec adresse professionnelle au 24, Rogier van Otter-loolaan, 3604 Maarssen, Pays-Bas, est nommé nouveau gérant A PGGM de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014035018/16.

(140038899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Synergie Investment, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.100.005,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri VANEY BARANDE, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Le Rocher, CH-1071 Chexbres, Suisse;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014. L'assemblée générale du 4 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour SYNERGIE INVESTMENT

Société anonyme

Référence de publication: 2014035021/23.

(140038898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Trend Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.644.

Extrait de la décision de l'associé unique du 25 février 2014

Première décision

L'associée unique, décide de nommer en remplacement de Monsieur William CHARAF, administrateur unique Monsieur Bachar CHARAF (né le 4 mars 1955 à Damas Syrie demeurant 1601 - Bonair Park Island Dubai Emirats Arabes Unis) pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2019.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2014035045/15.

(140039055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

N'Deye Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 62, rue du Fort Neipperg. R.C.S. Luxembourg B 67.740.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014034868/10.

(140039406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

TOP Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035041/9.

(140039126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

TC S.A., Tarantoga Capital S.A., Société Anonyme, (anc. Softnet).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 105.865.

L'an deux mil treize, le vingt-et-un février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFTNET S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 105865, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 495 du 26 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement de la raison sociale de la société en TARANTOGA CAPITAL S.A., avec l'abréviation TC S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:



Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TARANTOGA CAPITAL S.A., avec l'abréviation TC S.A. de sorte que l'article 1 ^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination TARANTOGA CAPITAL S.A., avec l'abréviation TC S.A.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8903. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035012/47.

(140039429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Spanier & Wiedemann S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 90.535.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1. Herr Hermann SPANIER, Kaufmann, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a.
- 2. Herr Holger WIEDEMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Franz-Ludwig-Strasse 15.
- 3. Frau Jeanette SPANIER, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg Strasse 12.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPANIER & WIEDEMANN S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 90.535 (NIN 2002 2419 928).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 16. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 127 vom 7. Februar 2003 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 5. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1042 vom 18. Oktober 2004;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. März 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1152 vom 14. Juni 2006.
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Mai 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1571 vom 14. Juli 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1 Herr Hermann SPANIER, Kaufmann, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a, siebzig Anteile	70
2 Herr Holger WIEDEMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Franz-Ludwig-Strasse 15,	
zehn Anteile	10
3 Frau Jeanette SPANIER, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg Strasse 12,	
zwanzig Anteile	20
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Wecker zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

« Art. 5. Sitz (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker."



Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. SPANIER, H. WIEDEMANN, J. SPANIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mars 2014. Relation: ECH/2014/426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. März 2014.

Référence de publication: 2014035017/49.

(140039510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Sunrays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 89.797.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société «DALECREST LIMITED», ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (lle de Man), inscrite au «Isle of Man Companies Registry» sous le numéro 112593C,

ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «SUNRAYS S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 89.797,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 du 10 décembre 2002, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

- II.- Que le capital social de la société anonyme «SUNRAYS S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à soixante mille Euros (60.000.- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.
 - III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «SUNRAYS S.A.».
- IV.- Que l'activité de la société «SUNRAYS S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
 - VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «SUNRAYS S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 mars 2014. Relation GRE/2014/846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035019/52.

(140039634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of February;

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed;

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140252 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by Me Romain VIARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The Unitholders Meeting elected as Scrutineer Me Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney to be submitted together to the registration authorities.

The Chairman declared that:

- I. According to the attendance list, members representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.
 - II. The agenda of the Unitholders Meeting was the following:
- 1) Approval of the repurchase by the Company of thirteen thousand seven hundred and twenty six (13,726) own corporate units divided into three thousand four hundred and thirty (3,430) A corporate units, three thousand four hundred and thirty (3,430) C corporate units and three thousand four hundred and thirty (3,430) C corporate units and three thousand four hundred and thirty six (3,436) D corporate units, each corporate unit with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) (the "Repurchased Units") from Appleby Nominees (Jersey) Limited, a company having its registered office at PO Box 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands ("Appleby"), in consideration for an aggregate amount of thirty seven thousand two hundred forty seven Pounds Sterling and eighty one pence (GBP 37,247.81.-) (the "Repurchase Price") and subsequent decrease of the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty six Pounds Sterling (GBP 13,726.-) and subsequent cancellation of the Repurchased Units, so as to bring it from its present amount of four million seven hundred and sixty five thousand three hundred and forty one Pounds Sterling (GBP 4,765,341.-) to an amount of four million seven hundred and fifty one thousand six hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 4,751,615.-) represented by:
 - a. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) A corporate units;
 - b. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) B corporate units;
 - c. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) C corporate units;
 - d. Eight hundred fifteen thousand and ninety four (815,094) D corporate units;
 - e. Four hundred ninety seven thousand four hundred and sixty one (497,461) E corporate units;
 - f. Four hundred ninety seven thousand four hundred and sixty one (497,461) F corporate units;
 - g. Four hundred ninety seven thousand four hundred and sixty three (497,463) G corporate units



with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) each and waiver by the unitholders of the Company other than Appleby of any right with respect to the capital decrease;

- 2) Approval of the change of the nominal value of the corporate units in the corporate capital of the Company from one Pound Sterling (GBP 1) to one penny (GBP 0.01) and allocation of ninety nine pence (GBP 0.99) per corporate unit in issue to the share premium account of the Company (the "Conversion") and subsequent amendment of the Company's articles of association;
- 3) Approval of the increase of the corporate capital of the Company by an amount of two thousand eight hundred and ten Pounds Sterling (GBP 2,810.-) to be paid up by way of a contribution in cash as further detailed under item 4) of the present agenda so as to bring it from its current amount of forty seven thousand five hundred sixteen Pounds Sterling and fifteen pence (GBP 47,516.15.-) to an amount of fifty thousand and three hundred twenty six Pounds Sterling and fifteen pence (GBP 50,326.15.-) represented by:
 - a. Eight hundred eighty four thousand nine hundred and sixty one (884,961) A corporate units,
 - b. Eight hundred eighty four thousand nine hundred and sixty one (884,961) B corporate units
 - c. Eight hundred eighty four thousand nine hundred and sixty one (884,961) C corporate units
 - d. Eight hundred eighty five thousand three hundred and forty seven (885,347) D corporate units
 - e. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) E corporate units
 - f. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) F corporate units
 - g. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty three (497,463) G corporate units

each with a nominal value of one penny (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

- 4) Subscription and payment (i) by Appleby of two hundred eighty one thousand (281,000) new corporate units represented by
 - a. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) A corporate units;
 - b. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) B corporate units;
 - c. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) C corporate units; and
 - d. Seventy thousand and two hundred fifty three (70,253) D corporate units;

each with a nominal value of one penny (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration for a contribution in cash amounting to two thousand eight hundred and ten Pounds Sterling (GBP 2,810.-) together with a share premium amounting to one hundred five thousand nine hundred thirty seven Pounds Sterling (GBP 105,937.-);

- 5) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Company;
- 6) Granting authorization to any one manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any necessary or useful action, in the name and on behalf of the Company with sole signatory power, to implement the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;
 - 7) Any other business.

The unitholders of the Company moved to the following resolutions unanimously:

First resolution

The unitholders of the Company resolved to approve the repurchase by the Company of the Repurchased Units from Appleby in consideration for the Repurchase Price and subsequent decrease of the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty six Pounds Sterling (GBP 13,726.-) by cancellation of the Repurchased Units so as to bring it from its present amount of Four Million Seven Hundred and Sixty-Five Thousand Three Hundred and Forty-One Pounds Sterling (GBP 4,765,341.-) to an amount of four million seven hundred fifty one thousand and six hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 4,751,615.-) represented by:

- a. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) A corporate units;
- b. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) B corporate units;
- c. Eight hundred fourteen thousand and seven hundred twelve (814,712) C corporate units;
- d. Eight hundred fifteen thousand and ninety four (815,094) D corporate units;
- e. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) E corporate units;
- f. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) F corporate units;
- g. Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty three (497,463) G corporate units;

with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) each and waiver by the unitholders of the Company other than Appleby of any right with respect to the Repurchased Units and the capital decrease and waiver by the unitholders of the Company other than Appleby of any right with respect to the capital decrease.

Management accounts are provided to the notary for his comfort in relation the capital decrease and the Repurchased Units.



Second resolution

The unitholders of the Company resolved to approve the Conversion and subsequent amendment of the Company's articles of association, whereby all provisions of the articles of association referring a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) per unit, issued or to be issued, shall be amended to reflect the aforementioned Conversion and a new nominal value of the units amounting to one penny (GBP 0.01).

Third resolution

The unitholders of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand and eight hundred ten Pounds Sterling (GBP 2,810.-) to be paid up by way of a contribution in cash so as to bring it from its current amount of forty seven thousand and five hundred sixteen Pounds Sterling and fifteen pence (GBP 47,516.15.-) to an amount of fifty thousand and three hundred twenty six Pounds Sterling and fifteen pence (GBP 50,326.15.-) represented by:

- a. Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) A corporate units,
- b. Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) B corporate units
- c. Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) C corporate units
- d. Eight hundred eighty five thousand and three hundred forty seven (885,347) D corporate units
- e. Four hundred ninety seven thousand four hundred sixty one (497,461) E corporate units
- f. Four hundred ninety seven thousand four hundred sixty one (497,461) F corporate units
- g. Four hundred ninety seven thousand four hundred sixty three (497,463) G corporate units

each with a nominal value of one penny (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Subscription and payment

Further appeared Me Marine LEONARDIS, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of Appleby by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe and to pay respectively in the name and on behalf of Appleby for two hundred eighty one thousand (281,000) new corporate units divided into:

- a. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) A corporate units;
- b. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) B corporate units;
- c. Seventy thousand and two hundred forty nine (70,249) C corporate units; and
- d. Seventy thousand and two hundred fifty three (70,253) D corporate units;

each with a nominal value of one penny (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration for a contribution in cash amounting to two thousand eight hundred and ten Pounds Sterling (GBP 2,810.-) together with a share premium amounting to one hundred five thousand and nine hundred thirty seven Pounds Sterling (GBP 105,937.-).

The aggregate amount of one hundred eight thousand and seven hundred forty seven Pounds Sterling (GBP 108,747.-) was made available to the Company as evidenced by a blocking certificate.

Thereupon the Unitholders' Meeting resolved to accept the said subscription and payments and to issue and allocate the above listed corporate units to Appleby.

Fourth resolution

The unitholders of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to give it the following wording:

- " **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at GBP 50,326.15.- (fifty thousand and three hundred twenty six Pounds Sterling and fifteen pence represented by:
 - Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) A corporate units,
 - Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) B corporate units,
 - Eight hundred eighty four thousand and nine hundred sixty one (884,961) C corporate units,
 - Eight hundred eighty five thousand and three hundred forty seven (885,347) D corporate units,
 - Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) E corporate units
 - Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty one (497,461) F corporate units
 - Four hundred ninety seven thousand and four hundred sixty three (497,463) G corporate units

each with a nominal value of one penny (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."



Fifth resolution

The Meeting resolved to grant authorization to any manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, Luxembourg, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs - Valuation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 2.100.-.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is valuated at EUR 5,809,120.- and the amount of the capital increase with share premium is valued at EUR 132,567.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the members of the board appearing, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders and the members of the board appearing, known to the undersigned notary by names, surnames, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) et empêché, qui conservera le présent acte.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société David Brown Systems (Holdings) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B140252 (la «Société»).

L'Assemblée était présidée par Me Romain VIARD, Avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme Secrétaire M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg L-6130 Junglinster.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur Me Marine LEONARDIS, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée dressa la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les associés, restera annexée au présent procès-verbal et aux procurations pour être soumis ensemble aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le Président a ensuite déclaré que:

- I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - II. La présente Assemblée a eu pour ordre du jour les points suivants:
- 1) Approbation du rachat par la Société de treize mille sept cent vingt six (13.726) de ses parts sociales divisées en trois mille quatre cent trente (3.430) parts sociales de catégorie A, trois mille quatre cent trente (3.430) parts sociales de catégorie B, trois mille quatre cent trente (3.430) parts sociales de catégorie C et en trois mille quatre cent trente six (3.436) parts sociales de catégorie D, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) (les «Parts Rachetées») à Appleby Nominées (Jersey) Limited, une société ayant son siège social à PO Box 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands ("Appleby"), en contrepartie d'un montant total de trente sept mille deux cent quarante sept Livres Sterling et quatre vingt un pence (GBP 37.247,81.-) (le «Prix de Rachat») et une réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt six Livres Sterling (GBP 13.726) et annulation des Parts Rachetées, de manière à le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent soixante cinq mille trois cent quarante et une Livres Sterling (GBP 4.765.341.-) à un montant de quatre millions sept cent cinquante et un mille six cent quinze Livres Sterling (GBP 4.751.615.-) représenté par:
 - a. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie A;
 - b. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie B;
 - c. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie C;



- d. Huit cent quinze mille quatre vingt quatorze (815.094) parts sociales de catégorie D;
- e. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie E;
- f. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie F;
- g. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante trois (497,463) parts sociales de catégorie G;

ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune et renonciation des associés de la Société autres qu'Appleby de tout droit à l'égard de la diminution du capital;

- 2) Approbation du changement de valeur nominale des parts sociales du capital social de la Société de une Livre Sterling (GBP 1) à un penny (GBP 0.01) et allocation de quatre vingt dix-neuf pence (GBP 0.99) par part sociale émise au compte de prime d'émission de la Société (la «Conversion») et modification subséquente des statuts de la Société;
- 3) Approbation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de deux mille huit cent dix Livres Sterling (GBP 2,810.-) par un apport en numéraire tel que détaillé au point 4) du présent ordre du jour afin de le porter de son montant actuel de quarante sept mille cinq cent seize Livres Sterling et quinze pence (GBP 47.516,15.-) à un montant de cinquante mille trois cent vingt six Livres Sterling et quinze pence (GBP 50.326,15.-) représenté par:
 - a. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie A;
 - b. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie B;
 - c. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie C;
 - d. Huit cent quatre vingt cinq mille trois cent quarante sept (885,347) parts sociales de catégorie D;
 - e. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie E;
 - f. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie F;
 - g. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante trois (497,463) parts sociales de catégorie G;

chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) et avec les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société;

- 4) Souscription et libération (i) par Appleby de deux cent quatre vingt un mille (281,000) nouvelles parts sociales divisées en:
 - a. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie A;
 - b. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie B;
 - c. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie C; et
 - d. Soixante dix mille deux cent cinquante trois (70.253) parts sociales de catégorie D;

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) et avec les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en numéraire s'élevant à deux mille huit cent dix Livres Sterling (GBP 2.810.-) avec une prime d'émission de cent cinq mille neuf cent trente sept Livres Sterling (GBP 105.937);

- 5) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société;
- 6) Autorisation à tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, d'accomplir toute action nécessaire ou utile, au nom et pour le compte de la Société avec pouvoir de signature individuelle, pour mettre en oeuvre les résolutions qui seront prises sur base de cet ordre du jour;
 - 7) Divers.

Les associés de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la société ont décidé d'approuver le rachat par la Société des Parts Rachetées à Appleby en contrepartie du Prix de Rachat et la réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cent vingt six Livres Sterling (GBP 13.726) et annulation subséquente des Parts Rachetées, de manière à le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent soixante cinq mille trois cent quarante et une Livres Sterling (GBP 4.765.341.-) à un montant de quatre millions sept cent cinquante et un mille six cent quinze Livres Sterling (GBP 4.751.615.-) représenté par:

- a. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie A;
- b. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie B;
- c. Huit cent quatorze mille sept cent douze (814.712) parts sociales de catégorie C;
- d. Huit cent quinze mille quatre vingt quatorze (815.094) parts sociales de catégorie D;
- e. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie E;
- f. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie F;
- g. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante trois (497,463) parts sociales de catégorie G;

ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune et renonciation des associés de la Société autres qu'Appleby à tout droit relatif à la diminution du capital social.

Des comptes sociaux relatifs à la réduction du capital et aux parts sociales rachetées sont produits au notaire pour son confort.



Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé d'approuver la Conversion la modification subséquente des statuts de la Société, de sorte que toutes les stipulations des statuts mentionnant une valeur nominale d'une Livre Sterling par part sociale émise ou à émettre seront modifiées afin de refléter la conversion mentionnée ci-avant et la nouvelle valeur nominale des parts sociales s'élevant à un penny (GBP 0,01).

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cent dix Livres Sterling (GBP 2,810.-) en contrepartie d'un apport en numéraire afin de le porter de son montant actuel de quarante sept mille cinq cent seize Livres Sterling et quinze pence (GBP 47.516,15.-) à un montant de cinquante mille trois cent vingt six Livres Sterling et quinze pence (GBP 50.326,15.-) représenté par:

- a. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie A;
- b. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie B;
- c. Huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une (884,961) parts sociales de catégorie C;
- d. Huit cent quatre vingt cinq mille trois cent quarante sept (885,347) parts sociales de catégorie D;
- e. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie E;
- f. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une (497,461) parts sociales de catégorie F;
- g. Quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante trois (497,463) parts sociales de catégorie G;

chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) et ayant les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société.

Souscription et libération

Est ensuite intervenu Me Marine LEONARDIS, préqualifiée, agissant en qualité de mandataire dûment désigné par Appleby en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera jointe au présent acte, après avoir été signée par le mandataire et le notaire, pour être soumise en même temps que cet acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le mandataire prénommé a déclaré souscrire et payer respectivement au nom et pour le compte d'Appleby deux cent quatre vingt un mille (281,000) nouvelles parts sociales divisées en:

- a. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie A;
- b. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie B;
- c. Soixante dix mille deux cent quarante neuf (70.249) parts sociales de catégorie C; et
- d. Soixante dix mille deux cent cinquante trois (70.253) parts sociales de catégorie D;

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) et ayant les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en numéraire s'élevant à deux mille huit cent dix Livres Sterling (GBP 2.810.-) avec une prime d'émission de cent cinq mille neuf cent trente sept Livres Sterling (GBP 105.937)

Le montant total de cent huit mille sept cent quarante sept Livres Sterling (GBP 108.747) a été mis à la disposition de la Société ainsi que démontré par la présentation d'un certificat de blocage.

Sur ce, l'Assemblée a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'émettre et allouer les parts sociales listées ci-dessus à Appleby.

Quatrième résolution

Les associés de la Société ont décidé de modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société de manière à lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille trois vingt six Livres Sterlings et quinze pence (GBP 50.326,15.-) représenté par:
 - 884.961 (huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une) parts sociales de classe A;
 - 884.961 (huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une) parts sociales de classe B;
 - 884.961 (huit cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante et une) parts sociales de classe C;
 - 885,347 (huit quatre vingt cinq mille trois cent quarante sept) parts sociales de classe D;
 - 497,461 (quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une) parts sociales de classe E;
 - 497,461 (quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante et une) parts sociales de classe F;
 - 497,463 (quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante trois) parts sociales de classe G;

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) et avec des droits et obligations tels que définis dans les présent statuts.»



Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, Luxembourg afin d'accomplir toute action nécessaire ou utile, au nom et pour le compte de la Société avec pouvoir de signature individuelle, pour mettre en oeuvre les présentes résolutions.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à 2.100,- EUR.

Pour les besoins d'enregistrement, le montant total en euros de la réduction de capital est estimé à 5.809.120,- EUR et le montant total en euros de l'augmentation de capital avec la prime d'émission s'élève à 132.567,-EUR.

Constat

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des membres du bureau comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu aux mandataires et membres du bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romain VIARD, Max MAYER, Marine LEONARDIS, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2014. Relation GRE/2014/780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014032196/336.

(140036076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

IRAF Folio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 184.787.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"IRAF Folio Holdings" a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Giovanni CIRASA, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 th February 2014, hereto annexed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

- Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "IRAF Folio".
- **Art. 3. Corporate object.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.



The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

- Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.
- Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

- **Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.
 - Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.



- **Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 13. Managers.** The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 18. Delegation of powers.** The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

- **Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.



Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

- 1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.
- 2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

- **Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.
- Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.
- **Art. 25. Financial statements Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

- **Art. 27. Dissolution liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "IRAF Folio Holdings", previously named.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31 st, 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

- I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2014:
- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Timothy THORP, chartered accountant, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"IRAF Folio Holdings", une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Giovanni CIRASA, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2014, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1 ^{er} . Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "IRAF Folio".
- **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société:

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants. Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux



survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.
- Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participés la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe



de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

- Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

- 1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

- **Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.
 - Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. Bilan Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 27. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "IRAF Folio Holdings", mentionnée ci-avant.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.



Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- I. De fixer à trois (3), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2014:
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Timothy THORP, chartered accountant, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 février 2014. Relation: EAC/2014/2631. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014032326/439.

(140035788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Mamamia S.A., Société Anonyme, (anc. Mamamia S.A. SPF).

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 176.999.

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mamamia S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3 Rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B176.999, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.501 du 25 juin 2013 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.989 du 27 novembre 2013 («la Société»).

Le capital social est fixé à trente-sept millions six cent quarante-trois mille sept cent quarante-neuf euros quarante-quatre cents (EUR 37.643.749,44) représenté par 2.325 (deux mille trois cent vingt-cinq) actions de catégorie A et 27.675 (vingt-sept mille six cent soixante-quinze) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.



La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse profession-nelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Suppression du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») de la Société;
- 2. Changement de la dénomination de la société de «Mamamia S.A., SPF» en «Mamamia S.A.»;
- 3. Modification des articles 1; 4; 15 et 17 des statuts de la Société;
- 4. Introduction d'un article 15bis dans les statuts de la Société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «Mamamia S.A., SPF» en «Mamamia S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la société:

- 1. L'article 1 er , aura dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 1** er . Il existe une société sous forme de société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de «MAMAMIA S.A».
 - 2. L'article 4 aura dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

3. L'article 15 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 15.

Alinéa 1 ^{er} . Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Alinéa 2. Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société.

Cependant, pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et les détenteurs des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291 auront uniquement droit, prioritairement à toute distribution de bénéfice, au paiement



d'un montant annuel (ci-après, «Dividende Préférentiel» ou «Dividendes Préférentiels») correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si au cours d'un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, cette première composante du Dividende Préférentiel ne sera calculée comme décrit ci-avant qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au montant du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par les actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et par les actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté du montant total des Dividendes Préférentiels non distribués, pour autant qu'ils soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Cette deuxième composante du Dividende Préférentiel est toutefois plafonnée au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Alinéa 3. Dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement distribués, ceux-ci seront reportés aux années comptables ultérieures, et se cumuleront jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution complète.

Alinéa 4. Les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et qui excèderaient le montant du Dividende Préférentiel seront uniquement attribuables aux détenteurs d'actions de catégorie A portant les numéros 2.209 à 2.325 et aux détenteurs d'actions de catégorie B portant les numéros 26.292 à 27.675, tant en cas de distribution qu'en cas de liquidation.

Alinéa 5. Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale devra être convoquée avec pour ordre du jour de décider:

- (i) Soit la reconduction du droit au Dividende Préférentiel des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291 pour une seconde période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2023 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2033;
- (ii) Soit le rachat des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291 pour un prix correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par ces actions, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus.

La décision de cette assemblée générale devra être prise aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des statuts.

A défaut de décision, le droit au Dividende Préférentiel des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291 sera automatiquement éteint à compter du 1 ^{er} janvier 2024. En toute hypothèse, ces dernières conserveront toujours leurs droits acquis relatifs aux Dividendes Préférentiels non distribués.

Alinéa 6. Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Alinéa 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

4. L'article 17 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 15bis dans les statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:



Art. 15bis. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de liquidation de la Société, les détenteurs des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291 auront un droit prioritaire: (i) au remboursement du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par les actions qu'ils détiennent, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, ainsi que (ii) au remboursement des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. Durant cette période, tout autre montant disponible résultant de la liquidation de la Société sera alors distribué aux seuls détenteurs d'actions de catégorie A portant les numéros 2.209 à 2.325 et d'actions de catégorie B portant les numéros 26.292 à 27.675.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, dans le respect toutefois de l'alinéa 4 de l'article 15. Toutefois, les Dividendes Préférentiels resteront en toute hypothèse à payer en priorité aux détenteurs des actions de catégorie A portant les numéros 1 à 2.208 et des actions de catégorie B portant les numéros 1 à 26.291.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032406/157.

(140036087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Private Debt Treasury II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 184.792.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, a "société d'investissement en capital à risque" incorporated under the form of a public limited company ("société anonyme") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.458 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sophie WEGMANN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 January 2014; such proxy being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Private Debt Treasury II Management S.à r.l.".
- Art. 3. The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in Private Debt Treasury II S.C.S., a common limited partnership ("société en commandite simple") and to act as general partner and manager thereof.



The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up (hereafter the "Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - **Art. 10.** The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at the majority rules set forth in article 15 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).



In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

electronic means or by any other suitable communication means.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex,

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months



of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 2 (two) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.



Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 23. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the Shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Subscription - Payment

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand Euro (EUR 1.000.-).

Resolutions of the sole shareholder First Resolution

The general meeting of sole shareholder resolved to establish the registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr. Robert Brimeyer, born on 3 May 1972 in Grand-Duchy of Luxembourg, having its professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Philip Zarb Mizzi, born on 18 March 1982 in Malta, having its professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mrs. Jennifer Ferrand, born in Thionville, France, on 23 February 1981, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Christophe Vulliez, born on 12 May 1975 in Versailles, France, having its professional address at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France; and
- Mr. Olivier Berment, born on 2 May 1971 in Meulan, France, having its professional address at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire public, établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.458 (l'"Associé Unique"), ici dûment représenté par Mme Sophie WEGMANN, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2014; ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").
 - Art. 2. La dénomination de la société est "Private Debt Treasury II Management S.à r.l.".
- Art. 3. L'objet de la Société est la détention de parts sociales de commandité dans Private Debt Treasury II S.C.S., une société en commandite simple et d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de celle-ci.

La Société peut fournir toute assistance financière à des entreprises faisant partie du groupe duquel la Société est membre, entre autres, le consentement de prêts et de garanties ou sécurités de toute forme que ce soit.

La Société peut emprunter de toute sorte ou forme et émettre discrétionnairement des obligations, billets à ordre ou instruments de dette similaires.

D'une manière générale la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle peut juger nécessaire à l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière



dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement payées.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.



Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 13. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.



Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- Art. 22. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.



Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit à 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales. Toutes les Parts Sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro (EUR 1.000.-).

Résolutions de l'associé unique Première Résolution

L'assemblé générale de l'associé unique décide d'établir le siège social de la société au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale de l'associé unique décide de fixer à 5 (cinq) le nombre de gérants et de nommer par la suite les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

- M. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 au Grand-Duché Luxembourg, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Philip Zarb Mizzi, né le 18 Mars 1982 à Malte, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Jennifer Ferrand, née à Thionville, France, on 23 février 1981, ayant son adresse professionnelle sise au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christophe Vulliez, né le 12 Mai 1975 à Versailles, France, ayant son adresse professionnelle sise au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France; et
- M. Olivier Berment, né le 2 Mai 1971 à Meulan, France, ayant son adresse professionnelle sise au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, a dressé et timbré à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 février 2014. Relation: DIE/2014/1534. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2014032461/497.

(140035842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Sodrugestvo Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.791.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth of February

Before Maître Martine SCHAEFFER Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

THERE APPEARED



INTERGRAIN S.A., a société anonyme, having its registered office at 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 175745,

represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 11 February 2014,

which proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

- 1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "SODRUGESTVO COMMODITIES S.A.".

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

- 3.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities.
- 3.2. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.
- 3.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and use any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.
- 3.4. The Company may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, including but not limited to buying and selling, chartering in and chartering out, procurement of any raw materials and distribution of finished goods on international markets, bunker trading, freight forwarding, hedging of own and affiliated companies' trade positions on international markets, as well as financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.
- 3.5. The Company may be involved in industrial operations, including, but not limited to oilseed crushing, production of fish meal and fish oil, producing of protein, vitamin, mineral additives and protein concentrates and other similar products by using manufacturing equipment belonging to either third parties or affiliated companies; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to its corporate object.
- 3.6. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.7. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by five million (5,000,000) ordinary shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.
 - 5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders.
- 5.3. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation of the Company at twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) divided into two billion (2,000,000,000) ordinary shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by renunciation to claims or conversion of convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, in Company of (distributable) reserves of the Company or in any other manner; and
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law and the terms and conditions of the subscription of the new shares;

This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the Company incorporation deed dated 13 February 2014 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and may be renewed by the general meeting of the shareholders.

Following each increase of the share capital realized pursuant to this article 5.3, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase and such modification will be recorded within a month in authentic form in front of a notary by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

- **6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

- 9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.
- 9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.
- 9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.
- 9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.



- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.
- 10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any Director individually.
- **11. General powers of the board of directors.** The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter IV - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.
- 15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.
- 15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.



- 15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- **16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on 30 November at 16:00.

If this day is a legal holiday, the general meeting will take place on the next first working day.

- **17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.
- **18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

- 19.1 Every year, the business year of the Company begins on the first (1 st) day of July and terminates on the thirtieth (30 th) day of June of the following year.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

he first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 30 June 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the five million (5,000,000) ordinary shares as follows:

 INTERGRAIN S.A
 5,000,000 ordinary shares

 Total:
 5,000,000 ordinary shares

All these shares have been fully paid up, so that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding its business activity, or should the company be submitted to any particular



and specific law in connection with its activity; the appearing party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the purpose of the company; which is expressly known by the appearing party. It shall also carry out all further formalities in order to render the activity of the Company effective anywhere and towards any third party.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is set at 36-38, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
- 2. The following persons have been appointed as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:
- a) Mr Stéphane Frappat, born on 22 December 1967 in La Châtre (France), professionally residing at Gagarina street 65, RU-238340 Svetliy, Kaliningrad region;
- b) Mr Kasper Steen Jensen, born on 20 January 1965 in Faaborg (Denmark), professionally residing at 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg; and,
- c) Mr Henrik Thuroe, born on 21 April 1965 in Svendborg (Denmark), professionally residing at 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg; and,
- a) Mr Lorenzo SAVI, born on 19 June 1971 in Parma (Italy), professionally residing at 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
- 3. Ernst & Young S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 47771, will be appointed as Statutory Auditor, of the Company for a renewable period of six (6) years, its mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English language followed by a translation into French language. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary, by her surnames, Christian names, civil status and residences, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize février

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

A COMPARU

INTERGRAIN S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 175745,

représentée par Sara LECOMTE, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 11 février 2014 à Luxembourg,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).



STATUTS

Titre I er - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination «SODRUGESTVO COMMODITIES S.A.».

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et valeurs mobilières de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société peut emprunter sous toute forme. Il peut émettre des billets, obligations et débentures et toute sorte de dette ou d'autres titres de participation.
- 3.2. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit des emprunts et / ou émettre de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.
- 3.3. La Société pourra en outre grever des hypothèques, nantissements, transferts ou autrement grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, le risque de fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions, y compris mais non limitées à l'achat et la vente, l'affrètement et l'affrètement sur, les marchés des matières premières et la distribution des produits finis sur les marchés internationaux, le commerce soute, du fret la transmission, la couverture des positions commerciales de propres et des sociétés affiliées sur les marchés internationaux, ainsi que des opérations commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement à ces activités.
- 3.5 La Société peut être impliquée dans des opérations industrielles, y compris, mais non limitées à la trituration des oléagineux, la production de farines de poissons et l'huile de poissons, la production de protéines, de vitamines, de minéraux et additifs concentrés de protéines et d'autres produits similaires en utilisant des équipements de fabrication appartenant à des tiers ou sociétés affiliées; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, prendre part, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, relatives à son objet social.
- 3.6 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Titre II - Capital

5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars US (USD 50.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des actionnaires.
- 5.3 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) divisé en deux milliards (2.000.000.000) d'actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (USD 0,01).
 - Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:
- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stockoptions, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;
- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté du 13 février 2014 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

- **6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

- 9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.
- 9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.
- 9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.



- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.
- 10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par chacun des Administrateurs individuellement.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature d'un administrateur ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société
- 15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.



- 15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le trente (30) novembre à 16h00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

- **17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- **18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

- 19.1 Chaque année, l'année sociale commence le premier (1 er) juillet et se termine le trente (30) juin de l'année suivante.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2014.



Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les cinq millions (5.000.000) d'actions comme suit:

 INTERGRAIN S.A
 5.000.000 actions

 Total:
 5.000.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Dollars US (USD 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant. Elle devra également s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 36-38, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:
- a) Monsieur Stéphane Frappat, né le 22 décembre 1967 à La Châtre (France), demeurant professionnellement à Gagarina street 65, RU-238340 Svetliy, région de Kaliningrad;
- b) Monsieur Kasper Steen Jensen, né le 20 janvier 1965 à Faaborg (Danemark), demeurant professionnellement à 36-38, Grand Rue, L-1660 Luxembourg; and,
- c) Monsieur Henrik Thuroe, né le 21 avril 1965 à Svendborg (Danemark), demeurant professionnellement à 36-38 Grand Rue, L 1660 Luxembourg; et,
- b) Monsieur Lorenzo SAVI, né le 19 juin 1971 à Parme (Italie), demeurant professionnellement à 36-38 Grand Rue, L 1660 Luxembourg.
- 3. Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 47771, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour période de six (6) ans renouvelable expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise et sont suivis d'une traduction en langue française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 février 2014. Relation: LAC/2014/7439. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014032545/548.

(140035831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.



Absolute Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue de Limpach. R.C.S. Luxembourg B 130.569.

_

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABSOLUTE BLUE S.A." (numéro d'identité 2007 22 23 242), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.569, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2058 du 21 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick NASSOGNE, administrateur de société, demeurant à Bettange-sur-Mess,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue de Limpach et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 et du premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue de Limpach et en conséquence de modifier:

- a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 2. al. 1 er. Le siège de la société est établi à Bettange-sur-Mess."
- b) le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 15. al. 1** er. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: NASSOGNE, DONDLINGER, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2014. Relation: CAP/2014/631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage; le 24 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014032627/53.

(140036048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck